

Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de la Plaine Ariège Garonne

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE RESERVOIR D'EAU POTABLE A LABARTHE SUR LEZE

Le public est informé que par arrêté n°2016/09/01 en date du 16 septembre 2016, Monsieur le Président a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de construction d'un réservoir d'eau potable à Labarthe sur Lèze, pour le compte du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de la Plaine Ariège Garonne (SIVOM PAG), du lundi 03 octobre 2016 au vendredi 04 novembre 2016. inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Monsieur AZIMONT Michel, ingénieur retraité, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de Toulouse et Monsieur BLANC Michel, ingénieur agronome en retraite, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et deux registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public :

- l'un au siège du SIVOM de la PLAINE ARIEGE GARONNE - 2, avenue de Toulouse - 31860 PINS-JUSTARET,

- l'autre au service urbanisme de la mairie de LABARTHE SUR LEZE, situé dans l'enceinte des ateliers municipaux (en face du château d'eau) – chemin de la Croix du Mitrac - 31860 LABARTHE SUR LEZE,

pendant la durée de l'enquête, du lundi 03 octobre 2016 au vendredi 04 novembre 2016.

- Le(s) lundi, mercredi et vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures,

- Le(s) mardi et jeudi de 9 heures à 12 heures,

- à l'exception des dimanches et des jours fériés.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet au siège du SIVOM de la PLAINE ARIEGE GARONNE - 2, avenue de Toulouse - 31860 PINS-JUSTARET ou au Service Urbanisme de la mairie de LABARTHE SUR LEZE – chemin de la Croix du Mitrac - 31860 LABARTHE SUR LEZE ;

ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur :

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Enquête Publique Réservoir d'eau potable
SIVOM de la PLAINE ARIEGE GARONNE - 2, avenue de Toulouse
31860 PINS-JUSTARET

L'évaluation environnementale (étude d'impact) du projet qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du siège du SIVOM de la PLAINE ARIEGE GARONNE **ou** de la mairie de LABARTHE SUR LEZE dès la publication du présent arrêté. *Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet à l'adresse suivante : <http://www.mairie-pinsjustaret.fr>.*

Le commissaire enquêteur sera présent au siège SIVOM de la PLAINE ARIEGE GARONNE **ou** au service urbanisme de LABARTHE SUR LEZE pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

Au siège du SIVOM de la PLAINE ARIEGE GARONNE :

- le lundi 03 octobre 2016 de 9 heures à 12 heures,

- le mardi 18 octobre 2016 de 14 heures à 17 heures,

- le vendredi 04 novembre 2016 de 14 heures à 17 heures,

Au service urbanisme de LABARTHE SUR LEZE :

- le lundi 10 octobre 2016 de 14 heures à 17 heures,
- le samedi 29 octobre 2016 de 9 heures à 12 heures,

A l'expiration du délai d'enquête précité, le registre sera clos et signé du commissaire enquêteur.

Dans les 30 jours à compter de l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège du SIVOM de la PLAINE ARIEGE GARONNE et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. *Il sera également publié sur le site Internet <http://www.mairie-pinsjustaret.fr>.*

A l'issue de l'instruction, le conseil syndical se prononcera par délibération sur l'approbation du projet ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

Le Président du SIVOM de la PLAINE ARIEGE GARONNE
Monsieur Jean Baptiste CASSETTA